

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSTATATION DU QUORUM

1.1. MOT DE BIENVENUE

Le maître de cérémonie, M. Carl-Edwin Michel, se présente et confirme qu'il agira comme maître de cérémonie de la rencontre. Il mentionne que l'assemblée sera présentée en français et sera accessible également en anglais grâce à un service professionnel d'interprétation simultanée sur le lien d'écoute en mode virtuel. Il passe la parole à Mme Francine Côté, qui agira comme présidente d'assemblée. Elle confirme l'ouverture de la rencontre et au nom des membres du conseil, elle souhaite la bienvenue aux membres participants des quatre coins de la province à cette cinquième assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins Ontario (CDO) qui se tient en mode hybride à partir du Théâtre Aultsville du Collège St-Lawrence à Cornwall sur le territoire non cédé des Mohawks d'Akwesasne et de leurs ancêtres.

Elle souligne ensuite la présence en salle de M. Stéphane Trottier, premier président du conseil d'administration de la CDO et ancien président de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario, en mentionnant qu'il s'est mérité tout récemment l'Ordre du mérite coopératif et mutualiste au 2^e degré du conseil québécois de la coopération et de la mutualité pour sa contribution à la vie coopérative.

La présidente d'assemblée constate que le quorum requis est atteint et elle déclare l'assemblée dûment constituée et ouverte. Elle présente les gens qui l'accompagnent à l'animation et passe la parole à M. Billy Boucher, directeur général et chef des opérations de la Caisse afin d'adresser la parole à l'assemblée.

M. Boucher présente les membres de son équipe de direction, qui se lèvent chacun à leur tour, conformément à l'affichage à l'écran.

La présidente d'assemblée prend la parole et procède à un moment de silence en souvenir des défunts en 2024 et 2025.

1.2. MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DU MOUVEMENT DESJARDINS

L'assemblée est invitée à visionner une capsule vidéo présentant M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins qui livre un message important. La présidente d'assemblée remercie ce dernier, qui est un fier ambassadeur de notre coopérative de services financiers.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Le maître de cérémonie prend la parole et apporte quelques précisions importantes sur le mode de fonctionnement de l'assemblée se déroulant en mode hybride.

Il informe les participants que la votation sur les propositions et les questions seront faites en direct, soit en ligne, pour les membres en virtuel ou à main levée pour les membres qui sont en salle à Cornwall et que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée.

2.1. RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

Le maître de cérémonie partage les consignes et les informations utiles pour faciliter le déroulement de l'assemblée, les votes, la période de questions et les interactions avec les participants en virtuel.

La présidente d'assemblée précise que seuls les membres de plein droit ayant un compte à la Caisse depuis au moins 90 jours pourront proposer ou appuyer une proposition. Les proposeurs et appuieurs devront également respecter les conditions suivantes : être une personne physique âgée d'au moins 16 ans et être une personne morale ou une société.

2.2. NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

Le maître de cérémonie fait appel aux membres pour nommer deux (2) personnes scrutatrices pour l'assemblée. Il confirme que ces personnes seront responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes afin que la Caisse puisse communiquer les résultats secrets, tant qu'ils ne seront pas officiellement annoncés.

La présidente d'assemblée recommande la nomination de M. Richard Fortin et Mme Chantal Joly comme personnes scrutatrices, puisqu'elles ont déjà été familières avec le processus de votation d'assemblée.

À la suite de l'appel du vote sur cette proposition, la résolution suivante est adoptée : **SUR PROPOSITION dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité** de nommer Mme Chantal Joly et M. Richard Fortin comme personnes scrutatrices.

2.3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente d'assemblée invite les participants à prendre connaissance de l'ordre du jour qui apparaît à l'écran et qui fut affiché au site internet de la Caisse. Elle en fait la lecture et demande une proposition pour son adoption.

À la suite de l'appel du vote sur cette proposition, qui requiert plus de 50 % des voix exprimées, la résolution suivante est adoptée: **SUR PROPOSITION dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour ci-après consigné :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Constatation du quorum et mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport de la direction générale
 - 3.3. Rapport de l'auditeur
 - 3.4. Rapport financier
 - 3.5. Rapport du comité d'audit et déontologie
 - 3.6. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Décisions faisant l'objet d'un vote en direct pendant la diffusion de l'assemblée
 - 4.1. Alimentation du Fonds d'aide au développement du milieu
 - 4.2. Adoption des modifications aux Règlements administratifs de la Caisse
 - 4.3. Nomination de l'auditeur
5. Période de questions
6. Élections des membres du conseil d'administration
 - 6.1. Rapport du comité de mise en candidature
 - 6.2. Présentation des personnes candidates
 - 6.3. Élection par acclamation
 - 6.4. Précisions sur l'exercice du vote en différé
7. Fin de la rencontre et remerciements
8. Annonce des résultats après la période de votation de 4 jours et levée de l'assemblée

2.4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 16 AVRIL 2024

La présidente d'assemblée procède avec l'adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue au printemps 2024. Considérant que le procès-verbal de la dernière assemblée générale (AGA) a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse et que les participants ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, aucune lecture ou résumé ne sera fait.

À la suite de l'appel du vote sur cette proposition, la résolution suivante est adoptée :

SUR PROPOSITION dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 avril 2024, tel que présenté.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente d'assemblée présente les membres du conseil d'administration avant de procéder à son rapport. Elle précise que le conseil d'administration atteint son objectif de diversité des genres avec sept (7) administratrices (47%) et huit (8) administrateurs (53%) incluant deux (2) membres représentant la diversité culturelle qui est bien en alignement avec le membership de la Caisse qui est composé de 49% de femmes et de 51% d'hommes.

Elle demande à chacun d'eux de se lever dans la salle lorsqu'ils sont nommés : à la vice-présidence – Madame Valérie Doré, au poste de secrétaire – Monsieur Sylvain Charlebois, Madame France Bélanger-Houle, Monsieur Alexandre Bouffard, Monsieur Roger Gauthier, Monsieur Bululu Kabatakaka, Monsieur Alain Larocque, Madame Martine Nolin, Madame Estelle Patenaude, Madame Geneviève Evelyn Patry, Monsieur Philippe Pépin, Monsieur Brad Robertson, Monsieur Alexandre Toupin et Madame Maxine Vincent. Elle note que le poste de trésorier et secrétaire adjoint est assumé par le directeur général et le chef des opérations (DGCO) – Monsieur Billy Boucher.

Elle présente également la jeune administratrice du programme relève au conseil d'administration, Madame Arielle Kaneza ainsi que Monsieur Yann Jodoin, vice-président, services aux membres et clients de la Fédération du Mouvement Desjardins (FCDQ) qui occupent tous les deux un siège d'observateur aux rencontres du conseil d'administration. Elle les remercie pour leur implication et leur engagement.

Le DGCO prend la parole et présente les chefs de fonctions de supervision de la Caisse, soit Madame Caroline Denis, la cheffe des finances, Monsieur Pierre-Alexandre Braeken, le chef de la gestion des risques, Monsieur Radek Loudin, le chef de la conformité et Monsieur Steeve Talbot, le chef de l'audit interne.

La présidente d'assemblée continue son rapport en notant que le Mouvement Desjardins célèbre son 125^e anniversaire, une étape historique marquée par une évolution remarquable et un engagement constant envers ses membres et les communautés. La CDO, quant à elle, célèbre ses 5 ans d'existence, reposant sur plus de 120 ans d'histoire en Ontario et sur le regroupement majeur réalisé en 2020. Aujourd'hui, la CDO se positionne comme une coopérative provinciale solide, en croissance, agile face aux défis et dotée d'une capacité humaine et financière pour affronter l'avenir.

Elle précise que l'année 2024 a été marquée par une instabilité économique, malgré un certain répit lié à la baisse des taux d'inflation et d'intérêt. Le conseil d'administration réaffirme que l'intérêt des membres demeure au cœur des décisions et des actions de la Direction, notamment par la qualité des relations et des services-conseils personnalisés. Une attention particulière est portée à l'analyse des habitudes financières et des conditions économiques afin d'assurer la pertinence de l'offre.

Elle souligne également que 2024 fut une année de changements importants pour la Caisse, notamment en raison de l'évolution des habitudes transactionnelles et de déplacement des membres. Pour répondre à ces besoins en constante évolution et assurer la pérennité, elle confirme que la Caisse a entrepris une révision de son réseau de distribution. Cet exercice a mené à la décision difficile de fermer certains centres de services : 5 dans la région de Sudbury et du Nord, 4 dans l'Est ontarien et 2 dans le Grand Toronto, portant le total à 35 centres à travers la province.

En tant que leader socioéconomique de son milieu, la CDO est interpellée par la pression qu'exerce la situation économique de ses communautés. La Caisse continue à appuyer plusieurs initiatives favorisant la vitalité et la prospérité des collectivités, les aspirations de la jeunesse et le leadership environnemental et social. Pour l'année 2024, la contribution financière en appui à diverses initiatives en Ontario totalise 3,2M\$.

L'un des leviers essentiels à sa disposition est le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM). En y affectant une partie des excédents, la Caisse soutient des projets structurants pour ses communautés, à travers divers programmes et ont permis, grâce à ce fond, d'appuyer des centaines d'initiatives en 2024 pour un montant de 2,4 M\$, notamment dans le programme des projets d'ici, la campagne de partage, les bourses, l'éducation financières et diverses enveloppes appuyant financièrement le développement économique, le développement durable, à l'art et à la culture, ainsi qu'à d'autres domaines.

Elle annonce fièrement à l'assemblée que le versement de la ristourne individuelle sera de 13 262 086\$ et que le conseil d'administration recommande l'affectation de 2 504 140\$ au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) pour continuer à appuyer les communautés avec des projets porteurs. Ces fonds seront redistribués aux membres et aux collectivités en Ontario représentant au total plus de 15,7M\$ qui seront réinvestis dans les régions de l'Ontario. Depuis sa création en 2020, la Caisse a offert près de 70 M\$ en ristournes, dons et commandites.

La présidente d'assemblée confirme que la Caisse Desjardins Ontario a atteint son objectif principal de devenir 'Plus fort ensemble' depuis le regroupement des onze (11) Caisses de l'Ontario en 2020. Ce grand jalon a permis de tirer parti de la synergie des ressources et des moyens communs au bénéfice des membres et clients, de fortifier la résilience face aux défis d'aujourd'hui et de demain et de bâtir la capacité de confiance nécessaire à la réalisation de l'ambition d'être le premier dans le cœur des gens. Pour marquer l'événement, les membres ont pris connaissance d'une courte vidéo soulignant ces 5 ans d'évolution.

En conclusion, elle remercie les 162 201 membres pour leur grande confiance et leur loyauté constante ainsi que la belle équipe de la CDO pour son dévouement et son professionnalisme.

3.2. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général et chef des opérations (DGCO) présente les résultats de la CDO au 31 décembre 2024 en notant que l'année 2024 fut marquée par une complexité économique importante qui génère beaucoup d'incertitude et de questionnements pour les membres et clients de la Caisse. Il réitère l'importance d'accompagner et de soutenir activement ses membres particuliers et entreprises dans leurs objectifs ainsi que leurs défis financiers. Il souligne que le programme Fonds d'entraide Desjardins est venu en aide à plusieurs et a permis aux personnes éprouvant des difficultés financières ou faisant face à des dépenses ponctuelles d'urgence d'obtenir une consultation budgétaire gratuite, ainsi qu'un petit prêt assorti de modalités de remboursement adaptées à leur capacité financière.

Il mentionne également que la crise du logement en Ontario affecte toutes les communautés et a des répercussions profondes sur le bien-être des individus et le dynamisme économique des régions. En 2024, la Caisse a continué de collaborer avec les acteurs clés du secteur, dont les décideurs politiques, les promoteurs immobiliers et les organismes non gouvernementaux, pour contribuer aux solutions. En particulier, le Centre Desjardins Entreprises (CDE) a apporté son soutien financier à des initiatives de construction résidentielle d'envergure pour un total de 1,7 G\$ en 2024 et une portion de ce financement a permis la création de 166 logements abordables. De plus, le programme Fonds C a permis aux entreprises ontariennes de bénéficier d'un levier financier pour mettre en œuvre des projets d'affaires structurants, contribuant à leur expansion et à la consolidation de leur position sur le marché. En 2024, la Caisse a versé un total de 220 k\$ à 21 projets à travers la province.

Il procède à la révision de l'utilisation des canaux de services de son réseau de distribution en précisant que plus de 96% des transactions se font maintenant de manière autonome, dont 3% aux guichets automatiques et 1% au comptoir caissier. Face à ces constats, il a été convenu d'apporter des ajustements au réseau de distribution de la Caisse, que ce soit des investissements, des relocalisations ou des fermetures en notant que ces changements reflètent l'évolution des habitudes des membres et qui permettent à la Caisse de mieux répondre aux besoins présents et futurs de sa membricité. En 2024, des rénovations ont eu lieu dans les centres de services de Hawkesbury, de Val Caron et des espaces du CDE au centre de services Cyrville à Ottawa, et notamment l'ouverture d'un nouveau centre à Chelmsford.

Le DGCO partage certaines données marquantes de l'année 2024 en notant que la CDO a atteint un actif de 14 G\$ et un volume d'affaires de 22,1 G\$, la plaçant au 2^e rang comme la plus grande credit union en Ontario et au 6^e rang pour la plus grande credit union au Canada. Il souligne également que les services bancaires entreprises ont connu une performance exceptionnelle avec une augmentation nette du crédit atteignant 1,4G\$ qui viennent souligner la solidité du modèle d'affaires de la Caisse et la capacité de répondre efficacement aux besoins des membres entreprises, même dans les périodes de turbulence économique.

Il confirme que la Caisse a connu une performance solide en 2024 avec des excédents de 36,7 M\$, avant ristourne aux membres. Cette forte amélioration, comparée à l'an passé, est le fruit des efforts additionnels investis pour assurer une croissance rentable, l'optimisation des ressources et la gestion rigoureuse des coûts. La CDO demeure bien capitalisée à 12,8%.

En terminant, il remercie tout le personnel de la Caisse pour son dévouement, son engagement, son professionnalisme et son excellent service aux membres. Il salue également l'équipe de direction pour son leadership visionnaire et son soutien constant. De plus, il exprime sa gratitude envers la présidente et les membres du conseil d'administration pour leur dévouement envers les membres et le développement des communautés.

3.3. RAPPORT DE L'AUDITEUR

Le maître de cérémonie invite M. Gérald Gauthier, associé à la Firme comptable MNP à présenter le rapport de l'auditeur.

Le rapport de l'auditeur indépendant est d'avis que les états financiers présentés donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CDO au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Il mentionne que les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la CDO et qu'il n'y a aucun élément particulier à mentionner au conseil d'administration ou aux membres.

Le maître de cérémonie remercie M. Gauthier pour sa présentation et invite le DGCO à faire son rapport.

3.4 RAPPORT FINANCIER

Le maître de cérémonie remercie le DGCO pour sa présentation. Il invite Mme Caroline Denis, la cheffe des finances de la CDO (CFO) à faire son rapport financier sur les résultats de la caisse au 31 décembre 2024.

La cheffe des finances présente les faits saillants des résultats du Mouvement Desjardins. Elle note que les excédents du Mouvement avant ristournes aux membres sont de 3,4 G\$, que l'actif total a atteint 470,9 G\$ et que le retour aux membres et à la collectivité totalise 557 M\$.

Elle présente les résultats de la Caisse en notant que la CDO est toujours présente pour appuyer ses membres avec leurs projets de vie et leurs objectifs financiers et que le volume d'affaires sous gestion atteint près de 22,1 G\$, une croissance de près de 3,2%, un montant composé des produits d'épargne et de financement provenant de la Caisse et des autres composantes de Desjardins. L'accompagnement des membres dans la réalisation de projets d'épargne et de retraite se reflète dans le volume d'épargne et placement en croissance de plus de 9,6 milliards de dollar et que les prêts hypothécaires et commerciaux représentent près de 12,5G\$,

La cheffe des finances procède à la revue de la structure du bilan de la caisse en notant que l'actif a connu une croissance significative de 18%, passant de 11,9 G\$ en 2023 à 14 G\$ en 2024, principalement due à l'augmentation des prêts, des valeurs mobilières et des dépôts auprès d'institutions financières. Elle mentionne que les prêts aux membres ont augmenté de 14%, atteignant 12 G\$ en 2024 et attribuable à la forte croissance des prêts hypothécaires atteignant près de 1 G\$, dont 675 M\$ provenant du marché des entreprises. De plus, la provision pour pertes de crédit augmente de 5,8 M\$ (30,4%) reflétant une gestion prudente des risques liés aux incertitudes économiques dans le secteur entreprise.

Quant au passif de la Caisse, il affiche une croissance de près de 19% pour s'établir à un total de 13 G\$ qui est dû principalement à l'augmentation de 33% des dépôts en 2024. Elle note également une légère augmentation des dépôts de 3,4% pour le marché des particuliers et une croissance de près de 24% pour le marché des entreprises. Cette bonne performance financière amène une baisse de 19% des emprunts de la Caisse à la Fédération depuis 2023, où ces emprunts viennent soutenir la croissance de la CDO dans le marché du financement en Ontario.

Pour les capitaux propres de la Caisse, elle confirme une croissance de 5%, passant de 816 M\$ à 858 M\$, une hausse attribuable aux excédents nets qui ont connu une augmentation de 30 M\$ depuis 2023, confirmant une gestion efficace et une performance financière solide pour l'année 2024. Avec près de 860 M\$ de capitaux propres, la CDO demeure bien capitalisée, avec un ratio de 12,8% vs le seuil réglementaire de 10,5%.

La CFO présente ensuite le détail du résultat avant impôts et ristournes aux membres, un résultat qui est lié aux activités courantes de la Caisse et de l'utilisation que les membres font de leur coopérative. Elle note une hausse de 19% du revenu net d'intérêts, affichant 181,7 M\$ dû à une croissance des revenus d'intérêts plus rapide que les frais d'intérêts. Les autres revenus sont en hausse avec l'augmentation des revenus de placements, pour atteindre un montant de 40,3 M\$, pour une hausse du revenu total de 21,2% et la dotation pour pertes de crédit se chiffre à 8,4 M\$. En résumé, elle note que l'évolution de ces 5 éléments a généré un résultat avant impôts et ristournes aux membres de 36,6 M\$ pour 2024. La Caisse réalise un résultat net de l'exercice après ristournes aux membres de 26 M\$, une nette amélioration par rapport à la perte de 3,7 M\$ enregistrée en 2023. Ces chiffres incluent un versement de 13,1 M\$ en ristournes aux membres, étroitement lié aux résultats financiers du Mouvement Desjardins, qui, grâce à sa solidité financière, a permis une augmentation de la ristourne pour l'ensemble des membres, y compris ceux de la Caisse Desjardins Ontario.

3.5 RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DE DÉONTOLOGIE

Le maître de cérémonie invite M. Sylvain Charlebois, président du comité d'audit et de déontologie (CAD), à faire la présentation du rapport des activités du comité qui ont eu lieu durant l'année 2024. Le rapport du comité est disponible sur le site web de la Caisse et le président du comité présente une version abrégée des activités.

M. Charlebois a rapporté qu'au cours de la dernière année financière, le comité d'audit et de déontologie a assumé ses responsabilités prescrites par la Loi 2020 sur les caisses populaires et les crédits unions et les règlements adoptés en application de celle-ci. Pour ce faire, le comité s'est réuni à treize (13) reprises afin d'effectuer le suivi de l'information financière, du système de contrôle interne et de la gestion intégrée des risques de la Caisse.

De plus, il mentionne que chaque année, les administrateurs et les employés renouvellent leur engagement au Code de déontologie Desjardins. Ce code précise les comportements attendus et ceux jugés non acceptables.

Il a présenté le bilan de la surveillance relative à trois des règles déontologiques pour la dernière année, soit.

- Qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Que les dépôts et les prêts accordés aux personnes assujetties à des restrictions à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.

- Que la Caisse a octroyé au cours de l'année, 1 contrat, pour un total de 989,99\$ et que ce contrat a été conclu dans le respect des règles déontologiques.

En terminant, le président du CAD profite de l'occasion pour remercier les membres du comité d'audit et de déontologie pour leur contribution, soit M. Roger Gauthier, Mme Maxine Vincent, M. Alexandre Bouffard et M. Philippe Pépin.

Le maître de cérémonie remercie M. Charlebois pour sa présentation et invite le DGCO à présenter les engagements de la Caisse dans son milieu.

3.6 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Le DGCO invite les membres de visionner une capsule vidéo résumant le bilan de l'engagement de la Caisse dans son milieu en 2024.

4. DÉCISIONS FAISANT L'OBJET D'UN VOTE EN DIRECT PENDANT LA DIFFUSION DE L'ASSEMBLÉE

Le maître de cérémonie invite la présidente d'assemblée pour la présentation du point 4 à l'ordre du jour sur les décisions qui feront l'objet d'un vote.

4.1 ALIMENTATION DU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

La présidente d'assemblée souligne que le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) permet aux membres de la Caisse de contribuer au développement durable des communautés. Elle confirme que ce fonds, constitué d'une partie des excédents de la Caisse, est réservé pour appuyer les projets porteurs pour la communauté. En date du 31 décembre 2024, le solde du FADM de la Caisse s'élève à 8,2M\$. Les montants non utilisés des années antérieures sont cumulés dans une réserve. Il est nécessaire de conserver cette réserve puisqu'elle permet de prendre des engagements structurants sur plusieurs années, tout en assurant de bien répondre aux besoins des communautés de la Caisse.

La présidente d'assemblée présente l'engagement de la Caisse dans son milieu, qui reflète l'importance de la contribution de Desjardins dans les différentes collectivités de l'Ontario. Le conseil d'administration recommande à l'assemblée générale de verser un montant de 2 504 140\$ pour alimenter le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) afin de permettre à la Caisse de poursuivre son engagement. Ainsi, le montant total pour ristournes aux membres incluant le FADM totalise 15 766 226\$. Le solde du FADM au 31 décembre 2024 est de 8,2M\$.

C'est pourquoi le conseil d'administration recommande à l'assemblée générale de verser un montant de 2 504 140\$.

À la suite de l'appel du vote sur cette proposition, la résolution suivante est adoptée :

SUR PROPOSITION dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité, d'entériner la recommandation du conseil d'administration et de verser un montant de 2 504 140\$ pour alimenter le Fonds d'aide au développement du milieu.

4.2 ADOPTION DES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS DE LA CAISSE

Le maître de cérémonie passe la parole à la présidente d'assemblée pour la présentation sur les modifications proposées aux Règlements administratifs de la Caisse.

La présidente d'assemblée présente le changement proposé aux règlements administratifs par le conseil d'administration, tel que décrit à l'avis de convocation de l'AGA. La volonté de faire cette modification est pour équilibrer le nombre de postes qui arrivent à échéance pour la région de Sudbury-Nord. Elle confirme que cette année, 3 postes d'administrateurs sont venus à échéance sur un total de 4 administrateurs qui représentent cette région. Avec cette modification proposée, il y aura un meilleur équilibre et plus de stabilité au conseil d'administration.

Durée des mandats à l'article 6.1 et proposition de l'ajout du texte suivant :

Pour l'assemblée générale annuelle 2025, 3 mandats d'administrateurs de la Région de Sudbury-Nord de l'Ontario arrivent à échéance. Afin de maintenir un roulement pour la Région de Sudbury-Nord de l'Ontario, l'un de ses mandats aura une durée de 2 ans. Le mandat de 2 ans sera attribué en respect du processus prévu à l'article 6.18.

À la suite de l'appel de vote sur cette proposition, la résolution suivante est adoptée : **SUR PROPOSITION dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité** d'entériner la recommandation du conseil d'administration et d'approuver la modification à l'article 6.18 aux Règlements administratifs de la CDO, comme présenté.

4.3 NOMINATION DE L'AUDITEUR

Le maître de cérémonie fait le rappel que selon l'article 159 de la Loi, les sociétaires nomment à chaque assemblée annuelle, un vérificateur qui demeure en fonction jusqu'à la clôture de l'assemblée annuelle suivante. Il invite la présidente d'assemblée à présenter la recommandation du conseil d'administration.

La présidente d'assemblée présente la recommandation du conseil, qui est de nommer la firme MNP comme auditeur pour l'année 2025.

À la suite de l'appel du vote sur cette proposition, la résolution suivante est adoptée :

SUR PROPOSITION dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité, d'entériner la recommandation du conseil d'administration et de nommer la firme MNP comme auditeur externe pour l'exercice financier 2025.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maître de cérémonie invite maintenant les membres de l'assemblée à formuler des questions ou des commentaires. Il note qu'au besoin, un suivi sera effectué pour les questions que le temps ne permet pas de répondre.

La présidente d'assemblée et l'équipe de la direction de la Caisse répondent à plusieurs questions en salle et partagent les commentaires des membres présents en virtuel.

Les questions et les commentaires suivants sont soumis par les membres :

- 1) *Lancement d'un défi : Le membre est inquiet avec l'augmentation des arnaques et des fraudes auprès des personnes âgées, puisque la population est vieillissante à Cornwall. Il lance le défi à Desjardins d'être les premiers en province pour protéger les membres contre la fraude.*
- 2) *Pour les victimes de fraude, comment Desjardins prévoit protéger les membres? Réponse : Les stratagèmes de fraude évoluent en continu et Desjardins met en place des solutions pour protéger et sensibiliser les membres en se gardant à l'affût des nouvelles tendances et d'agir avec prudence.*
- 3) *La Caisse a procédé à la fermeture de 4 centres de services récemment dans l'Est ontarien. Puisque les bâtiments ont été construits et payés avec les économies des gens de la communauté, est-ce que la Caisse a l'intention de les redonner à la communauté comme il avait été fait avec le centre de Saint-Albert il y a quelques années? L'édifice a été remis à la communauté et une garderie avait vu le jour. Réponse : Les bâtiments, dont l'état nécessitait des réparations et des travaux de rénovation d'envergure, feront l'objet d'une mise en vente. Les organismes souhaitant obtenir un soutien financier pour la réalisation de leurs initiatives sont invités à soumettre une demande dans le cadre de l'Appel de projets d'ici, lequel appuie des projets d'importance pour la collectivité grâce aux fonds issus du Fonds d'aide au développement du milieu.*
- 4) *Est-ce qu'il est prévu de fermer des succursales en 2025, si oui, dans quelles régions? Réponse : Les quatre fermetures annoncées en janvier dernier dans les régions de Sudbury-Nord constituent les seules prévues pour l'année 2025. La Caisse procède de façon continue à l'évaluation de son réseau de distribution, afin de s'adapter à l'évolution des habitudes et des besoins de ses membres. Dans les périodes favorables comme dans les contextes plus difficiles, il nous incombe de prendre les décisions nécessaires pour assurer le développement durable de la Caisse. Aucune décision n'est prise à la légère. Si d'autres ajustements au réseau de distribution s'avéraient requis au cours des prochaines années, les membres seraient informés et la Caisse veillerait à les accompagner tout au long de ces changements.*
- 5) *Dans l'état des résultats, les salaires ont passé de plus de 69.1 M\$ en 2023 à presque 61 M\$ en 2024, une baisse de plus de 8 M\$. Pourtant, la caisse avait annoncé qu'il n'y aurait pas de mise pieds, du moins pour l'Est Ontario, lorsque certaines succursales ont fermé en 2024. Qu'est-ce qui expliquerait cette baisse? Réponse: (A) Des changements importants ont été apportés à la structure organisationnelle de la caisse afin d'augmenter la polyvalence des équipes et assurer le plein développement de nos marchés actuels. (B) Remboursement additionnel de la cotisation à la Fédération pour des services administratifs demeurant à la caisse qui ont été centralisés pour le réseau des caisses. (C) Un régime général d'intéressement payant 1,3 M\$ de moins qu'en 2023.*
- 6) *Comment décidez-vous combien il y a d'administrateurs dans chacune des régions? Réponse : L'attribution est inscrite dans les règlements administratifs de la Caisse afin d'assurer la représentativité de l'ensemble des territoires desservis par la Caisse.*
- 7) *Au regard des événements récents qui ont touché certaines entités du Mouvement Desjardins, notamment les failles de surveillance des conseillers financiers, les erreurs de facturation à grande échelle et les cas de fraude interne, pouvez-vous nous indiquer quels enseignements la Caisse Desjardins de l'Ontario en a tirés, et quelles mesures concrètes ont été mises en place localement pour renforcer la gouvernance, prévenir les risques de réputation et éviter d'éventuelles pénalités réglementaires? Réponse : Les administrateurs de la caisse reçoivent mensuellement des rapports de gestion des risques et des rapports d'incidents majeurs en matière de technologies et de respect des renseignements personnels*
- 8) *Commentaire : Dernièrement, mon renouvellement hypothécaire fut difficile et je crois que la formation des conseillers est primordiale afin d'offrir un excellent service aux membres. Merci!*
- 9) *Combien des 162 000 membres sont moins que 20 ans? Réponse : Selon les données, 6% du membership de la CDO a moins de 18 ans. Dans son plan stratégique 2025-2030, le segment de la jeunesse a été identifié comme une priorité de développement.*
- 10) *Votre système de téléphone laisse à désirer. C'est extrêmement difficile de rejoindre notre Caisse locale directement par l'entremise de votre système central. J'ai appelé pour fixer un rendez-vous pour renouveler mes placements dans la région de Sudbury et vous avez fixé mon rendez-vous dans la région d'Ottawa. Réponse : Effectivement, l'ensemble de sa force-conseil à l'échelle provinciale est mobilisée afin de répondre adéquatement à vos besoins. Les membres conservent en tout temps la possibilité de rencontrer le conseiller de leur choix, dans la région qui leur convient, ou encore de planifier une rencontre à distance avec un conseiller disponible.*

6. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le maître de cérémonie précise le rôle des intervenants. Il mentionne que Mme Francine Côté agira comme présidente d'élection et que Mme Martine Nolin agira comme secrétaire d'élection, comme prévu par le *Règlement administratif de la Caisse*.

Il invite Mme Nolin, la présidente du comité de mise en candidature à présenter le rapport du comité.

6.1 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Mme Nolin présente la démarche du profil collectif enrichi, le processus d'appel de candidatures et le rôle du conseil d'administration. Pour la CDO, le processus d'appel de candidatures a été fait en janvier dernier.

La Caisse a procédé à des appels de mises en candidature pour 6 postes disponibles dans les régions suivantes :

- 1 poste : région d'Ottawa
- 1 poste : région de l'Est de l'Ontario
- 3 postes : région de Sudbury et du Nord de l'Ontario
- 1 poste : région Toronto Sud-Ouest

À l'issue de la période d'appel de candidatures qui a été diffusé du 21 janvier au 11 février 2025, la Caisse a reçu 13 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi 2020 sur les caisses populaires et les crédits unions, les Règlements administratifs de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins. Trois (3) candidats ont retiré leur candidature avant la diffusion de l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle, ce qui porte le nombre final de candidatures éligibles à 10.

Mme Nolin présente les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur. Elle invite les membres de consulter le document de présentation des personnes candidates qui est disponible sur le site internet de la Caisse avant d'exercer le droit de vote afin de permettre un choix éclairé.

Pour la région Ottawa (3 candidats pour 1 poste disponible) : Camila Bousquet, Arielle Kaneza et Safari Mutabazi.

Pour la région Sudbury et Nord de l'Ontario : 3 candidats pour 3 postes disponibles) : France Bélanger-Houle, Roger Gauthier et Alain Larocque.

Pour la région Est de l'Ontario (2 candidats pour 1 poste disponible) : Marc Lamarre et Estelle Patenaude.

Pour la région Toronto Sud-Ouest (2 candidats pour 1 poste disponible) : Bululu Kabatakaka et Michel Yelle.

6.2 PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

Le maître de cérémonie remercie Mme Nolin et passe la parole à la présidente d'élection.

Avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, la présidente d'élection informe les membres que les personnes candidates ont été demandées de préparer une courte vidéo pour se présenter, d'un maximum de 2 minutes.

Elle invite les membres de visionner la présentation des 10 personnes candidates à l'écran en précisant que cette portion de l'assemblée sera disponible en réécoute sur le site Internet de la Caisse pendant les élections.

6.3 ÉLECTION PAR ACCLAMATION

La présidente d'élection informe les membres que, pour la région de Sudbury et Nord de l'Ontario, un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler a été reçu. Elle déclare donc **élu par acclamation** en tant que membre du conseil d'administration pour la région de Sudbury et Nord de l'Ontario, **Mme France Bélanger-Houle, M. Roger Gauthier et M. Alain Larocque**.

Elle félicite les nouveaux élus! Comme mentionné en début d'assemblée, elle informe l'assemblée que l'élection des membres du conseil d'administration pour les **régions de l'Est, d'Ottawa et de Toronto Sud-Ouest fera l'objet d'un vote en différé**, au cours des 4 prochains jours.

6.4 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ

Le maître de cérémonie partage les précisions sur l'exercice du vote en différé. Elle mentionne que dès la fin de sa présentation et au cours des 4 prochains jours, les membres seront appelés à voter sur l'élection des membres du conseil d'administration.

Pour l'exercice du vote en différé, elle fait le rappel que seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter. La réécoute de cette assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas participé à l'assemblée, il sera possible de visionner l'assemblée et voter en toute connaissance de cause. Un onglet spécifique permettra de faire l'écoute de la portion des candidatures seulement, incluant le document présentant les candidats et le rapport annuel de la Caisse.

La présidente d'élection déclare la période de votation ouverte et informe les participants qu'il est maintenant possible de voter jusqu'au 19 avril 2025 à 23h59. Le dévoilement des résultats se fera dans les jours suivants et sera publié sur le site internet de la Caisse. L'assemblée sera officiellement fermée après le dévoilement des résultats. Le dévoilement des résultats sera le 22 avril prochain et sera publié sur le site internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse.

7. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

La présidente d'assemblée remercie les membres pour leur présence et leur implication. Elle remercie M. Carl-Edwin Michel pour son accompagnement comme maître de cérémonie, les interprètes pour la traduction simultanée, ainsi que l'équipe de la webdiffusion pour le bon déroulement de l'assemblée.

Finalement, elle remercie tout particulièrement le personnel de la Caisse et les membres du conseil d'administration pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres et clients de la CDO.

8. ANNONCE DES RÉSULTATS APRÈS LA PÉRIODE DE VOTATION DE 4 JOURS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La rencontre est suspendue à 20 h 51 le 15 avril 2025 et elle est suivie d'une période de votation de 4 jours afin que les membres exercent leur droit de vote sur l'élection des administrateurs pour les régions d'Ottawa, de l'Est et de Toronto Sud-Ouest.

Addendum au procès-verbal : *Étant donnée d'un enjeu technologique au début de la période de votation, la votation a été prolongée jusqu'au 20 avril 2025 à 23h59.*

À la suite du vote en différé de 4 jours, les candidats suivants sont élus :

Pour la région de l'Est : Mme Estelle Patenaude

Pour la région d'Ottawa : Mme Camila Bousquet

Pour la région de Toronto Sud-Ouest : M. Bululu Kabatakaka

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 21 avril 2025 à 9 h 34.

Présenté pour adoption à l'Assemblée générale annuelle du 14 avril 2026

La présidente

Le secrétaire